

## **AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT :**

### **DIAGNOSTIC PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Suite à la saisine du président de l'établissement public de coopération intercommunale de Couesnon Marches de Bretagne, le Conseil de Développement a travaillé en trois étapes sur le diagnostic préalable à l'établissement du Plan Climat Air Energie Territorial, en utilisant les études préliminaires transmises par la Communauté de Communes :

- Comité Technique du PCAET du 24 mai 2018.
- Présentation en présence des élus de la Communauté de Communes le 18 juin 2018 par le bureau d'étude du diagnostic.
- Présentation et échange autour du PCAET devant le groupe de travail du conseil de développement, par le technicien de l'EPCI chargé de mission Transition Energétique le 3 septembre 2018.

Récemment, la France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant le 17 août 2015, la loi n°2015- 992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

De plus, elle renforce le rôle des EPCI en tant qu'animateur territorial de la politique énergie air climat. Ils sont seuls maintenant soumis à la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (depuis le 31 décembre 2016 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et d'ici le 31 décembre 2018 pour celles de plus de 20 000 habitants), avec la mobilisation et l'implication de tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens, ...) du territoire.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Bretagne a été arrêté par le Préfet de région le 4 novembre 2013. Il définit les objectifs et les orientations stratégiques au niveau régional aux horizons 2020 et 2050 en matière de :

- Amélioration de la qualité de l'air
- Maîtrise de la demande énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique

Le SRCAE de Bretagne fixe 32 orientations stratégiques.

En plus des orientations du SRCAE, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires) actuellement en cours de rédaction, et le SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) orientent les objectifs à tenir pour l'élaboration du PCAET.

D'un point de vue global, le diagnostic est satisfaisant, mais il gagnerait en clarté et en compréhension avec une meilleure pédagogie et présentation (diagrammes parfois peu parlants ou compréhensibles, chiffres à contrôler, fautes d'orthographe...).

A noter que, parmi les activités économiques citées, le tourisme n'entre pas en compte dans le diagnostic, alors même qu'il est important pour le territoire. Il soulève également des questions en matière de consommation des énergies et de l'impact des productions d'énergie sur le territoire (impact sur le paysage, le patrimoine historique et paysager, l'écologie, etc.).

Du point de vue de la méthodologie, nos travaux ont été menés en cohérence avec l'organisation des thématiques proposées par la communauté des communes. Malheureusement le délai dont nous avons disposé et les informations locales à notre disposition (*données anciennes et sources souvent non précisées*) ne nous ont pas permis de réaliser une étude détaillée et complète du diagnostic.

L'avis proposé ci-dessous a été organisé en fonction des thématiques proposées dans le diagnostic en reprenant les cinq postes d'étude clefs :

- Emissions de gaz à effet de serre
- Production d'énergie
- Consommation d'énergie
- Qualité de l'air
- Vulnérabilité aux changements climatiques

Au sein des cinq thématiques d'étude, sont mis en avant quatre axes de réflexions qui construisent notre avis :

- *Les forces* : Constats mis en avant par le diagnostic sur lesquels un projet peut être construit.
- *Les faiblesses* : Les axes à améliorer mis en lumière par le diagnostic.
- *Les opportunités* : Occasions permettant de créer des projets pour la réussite du PCAET.
- *Les freins* : Les risques pouvant faire échouer le PCAET et les objectifs qu'il définit.

## **Avis sur le poste « Emission des gaz à effet de serre ».**

### **Forces :**

- Couesnon Marches de Bretagne a déjà conscience du problème sur le territoire et des projets permettent d'en atténuer l'impact : filière bocage, projet de station de méthanisation...
- Bonne implantation du bio sur le territoire ce qui limite une partie de l'impact du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre.  
Les pratiques agricoles n'utilisant pas d'engrais azotés, ni de pesticides et peu de lisier limitent les pollutions environnementales liées aux GES, comme la volatilisation du méthane, de l'ammoniac et du N<sub>2</sub>O fortement émis dans le cadre des activités agricoles.  
*Cet élément ne parait pas dans le diagnostic rendu, il serait intéressant qu'il soit mis en avant.*

### **Faiblesses :**

- Les principales émissions de gaz à effet de serre sur le territoire proviennent de l'activité agricole non énergétique. Leur impact est plus fort sur notre territoire que la moyenne régionale et en secteur rural.

### **Opportunités :**

- Continuer les opérations en place pour diminuer les gaz à effet de serre : action bocage, projet de méthanisation...
- S'efforcer de changer les pratiques agricoles afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre : enfouissement des épandages, couverture des fosses à lisier, limitation des engrais, maintien des prairies naturelles, renforcement des cultures légumineuses et oléagineuses qui retiennent mieux les GES, etc.
- Renforcer le passage à l'agriculture biologique sur le territoire.  
*A savoir que par agriculture biologique, le conseil de développement met en avant les pratiques agricoles valorisant les modes de production respectueux de l'environnement et les productions de saison, adaptées au climat et contraintes locales.*  
Il est intéressant de noter que la conversion en agriculture biologique de producteurs de lait et de porcs notamment, contribue à la réduction des gaz à effet de serre de plusieurs façons : stockage du CO<sub>2</sub> par la conversion des surfaces de cultures en prairies de légumineuses et graminées de longue durée, peu de production de lisiers et donc d'épandages, pas d'achats d'engrais azotés ni d'aliments importés d'où une moindre consommation de produits pétroliers.
- Aide à la mise en place d'un réseau de prises de recharge pour véhicules électriques dans les lieux et hébergements touristiques, afin d'influer sur les émissions liées à l'économie du tourisme sur le territoire.

**Freins :**

- Il est difficile d'agir réellement sur le second poste d'émission : le transport de fret et de voyageurs. Il est lié aux déplacements sur le territoire et vers Fougères qui sont difficiles à limiter significativement sur un territoire rural étendu avec des structures distantes.  
A noter également l'impact des émissions de gaz à effet de serre de l'A84, non pris en compte sur le diagnostic car ne dépendant pas de Couesnon Marches de Bretagne, mais qui ont un effet réel sur la qualité de l'air du territoire.

**Avis sur le poste « Consommation d'énergie »**

**Forces :**

- Couesnon Marches de Bretagne est déjà conscient du problème et a entamé des actions pour limiter les postes de consommation sur l'habitat notamment.

**Faiblesses :**

- Le poste principal de consommation d'énergie est le secteur résidentiel à 30% suivi des secteurs de l'industrie (21%) et du transport (20%).  
L'habitat sur le territoire est en moyenne plus énergivore que sur l'ensemble de la région (37.2Mwh contre 31.4Mwh en moyenne). Cela tient à un habitat ancien, vétuste et dispersé consommant beaucoup d'énergie fossile comme le fioul.

**Opportunités :**

- Il existe déjà des actions et aides sur le territoire (OPAH, subvention ANAH, FSL, TSS) et les revenus relativement faibles des habitants du territoire permettent l'attribution de ces aides. Ainsi, prolonger certaines actions comme l'OPAH permettrait de limiter les consommations du parc résidentiel.

## **Avis sur le poste « Production d'énergie »**

### **Forces :**

- Parmi les énergies renouvelables en place sur le territoire, la production d'énergie au bois (bois bûche, déchiqueté / bocages et granulés) est très développée (72.2% de la production d'énergie renouvelable du territoire).
- Présence d'une matière première suffisante sur le territoire pour mettre en place des projets de méthanisation (forte présence agricole).

### **Faiblesses :**

- Peu de système de production d'énergies renouvelables développés sur le territoire en dehors du bois : faible production photovoltaïque et solaire thermique et des productions micro-hydrauliques et d'éolien très peu développées.
- Les perspectives de production hydraulique sur le territoire ne sont pas traitées dans le diagnostic alors que le territoire présente plusieurs cours d'eau.

### **Opportunités :**

- Le territoire abrite l'ensemble des éléments nécessaires pour développer une filière bois forte et efficace : de la matière première en quantité suffisante, des acteurs déjà en place et des installations déjà présentes ou en projet.
- Présence de projets de méthanisation sur le territoire qui possèdent une base de matière première potentiellement suffisante, grâce aux exploitations agricoles du territoire (filiale animale et végétale).
- Mettre à profit la possibilité d'autoconsommation et d'autoconsommation collective autorisée par la loi pour valoriser des projets d'énergies renouvelables collectives chez les particuliers (habitats groupés neufs et anciens) ou entreprises.

### **Freins :**

- Des défauts de fonctionnement dans la filière bois qui freinent le développement de ce mode de production (manque d'harmonisation des découpes, prix de rachat du bois aux producteurs trop faible...).
- Cet élément n'est pas présent dans le diagnostic d'origine et devrait être mis en avant.*
- Le développement de certains modes de production comme l'éolien peut avoir un impact non négligeable sur certains espaces du territoire. Il faut bien prendre en compte les facteurs précédemment cités dans le diagnostic ainsi que l'impact sur l'habitat, le tourisme et le patrimoine paysager et historique afin de ne pas pénaliser certaines zones du territoire.

## Avis sur le poste « Qualité de l'air »

### **Forces :**

- Pas d'impact fort des activités industrielles du territoire sur la qualité de l'air.
- Des actions déjà en cours sur le territoire peuvent influencer positivement sur la qualité de l'air : station de méthanisation, politique de bocage...

### **Faiblesses :**

- Emissions de gaz liées à l'activité agricole qui influent sur la qualité de l'air avec une qualité inférieure à celle présente dans le département.

### **Opportunités :**

- Utiliser les opérations déjà en cours pour continuer à améliorer la qualité de l'air sur le territoire : opération méthanisation, bocage, rénovation de l'habitat...

### **Freins :**

- Ne peut pas agir sur l'impact du transport de voyageurs et fret sur le territoire dont une partie est liée à l'A84 qui ne dépend pas de l'action de Couesnon Marches de Bretagne.

## Avis sur le poste « Vulnérabilité au changement climatique »

### **Forces :**

- Bon ratio terres urbanisées / terres libres favorables pour l'adaptation aux changements climatiques et le développement futur du territoire.

### **Faiblesses :**

- Il n'existe pas encore d'actions concernant ce problème sur le territoire.

### **Opportunités :**

- Poursuivre une pédagogie incitant à changer les comportements de production agricole pour limiter l'impact du changement climatique (raréfaction de la ressource en eau, baisse de production, etc.).
- Possibilité de mettre en place des points de récupération d'eau de pluie auprès des privés (habitation) pour répondre aux stress hydriques.

### **Freins :**

- Augmentation des sinistres sur le territoire (inondations, glissements de terrains) et des pollutions qui y sont liées, impactant fortement le bien-être des populations.
- Perturbations du secteur agricole, qui est l'un des moteurs économiques du territoire. Il y a un risque d'affaiblissement économique du territoire qui n'est pas négligeable sachant que le changement climatique ne peut être inversé, même si les actions menées par les citoyens et collectivités permettront de limiter les changements à venir.

## Conclusion

Le diagnostic du Plan Climat, Air, Energie Territorial concernant le territoire de l'EPCI Couesnon Marches de Bretagne est destiné à recenser l'existant et à préciser les objectifs de la collectivité, qui devront être chiffrés et programmés, pour lutter contre les gaz à effet de serre, pour améliorer l'air ambiant, réduire la consommation énergétique, et développer les énergies renouvelables.

Le travail de réflexion accompli par le conseil de développement pourrait être un élément important lors de l'écriture du PCAET à savoir :

- Favoriser le développement des énergies renouvelables (utilisation des friches industrielles par exemple). Cependant il faudra bien prendre en compte l'impact sur l'habitat, le tourisme et le patrimoine paysager et historique afin de ne pas pénaliser certaines zones du territoire.
- Participer à la relance et à la valorisation de la filière bois.
- Etudier la possibilité de créer des « points d'énergies collectives » pour les habitats groupés du territoire.
- Réfléchir à la possibilité et à la mise en œuvre de la récupération des eaux de pluie pour limiter le stress hydrique et le gaspillage de l'eau.
- Faire une étude sur les déplacements professionnels et les échanges pour limiter les flux.
- Favoriser les moyens de transports collectifs.
- Création d'aires de covoiturage pour favoriser les mobilités partagées.
- Favoriser via la pédagogie et/ou des incitations diverses (matérielles, financières...) le développement de gestes responsables et respectueux de l'environnement dans le secteur agricole.

Enfin, il semble important d'inclure la population au sein de ces réflexions pour l'avenir du territoire. C'est pourquoi la diffusion et la vulgarisation de l'information à la population sera également un point essentiel du bon déroulement du PCAET. Les publications dans la presse locale ne suffiront sans doute pas et l'investissement des élus communautaires et communaux sera nécessaire en particulier lors d'organisation de réunions de secteur ou de l'édition et de la distribution de publications communales et intercommunales. Une réflexion sur le rôle des élus, de l'intercommunalité et des organismes citoyens et/ou privé (conseil de développement, association, etc.) devra être menée afin de faire connaître au mieux la démarche et les implications du PCAET auprès des populations.